



ALTERNATIVE Police revendique une prime de haute technicité

Les sous-officiers de gendarmerie affectés au sein d'un pôle judiciaire bénéficient d'une prime mensuelle de 200€. ALTERNATIVE Police exige que la parité PN/GN soit respectée dans les deux sens et que cette indemnité s'applique à nos collègues !

Extrait du Préambule de l'Instruction n°31553 du 12 juillet 2017 relative à la haute technicité des sous-officiers de gendarmerie et à la prime afférente :

«la prime de haute technicité participe au besoin, pour la gendarmerie nationale, de s'attacher durablement les services de certains de ses personnels détenant des compétences ciblées et dont l'absence est de nature à compromettre le bon fonctionnement de l'unité au sein de laquelle ils sont affectés»

Condition d'obtention :

- Détenir le grade de maréchal des logis chef, d'adjudant, d'adjudant chef ou de major
 - avoir au moins quinze ans de service actif
 - maintenir une affectation en service spécialisé au sein d'un pôle judiciaire :
- Ex :technicien en identification criminelle, délinquance économique et financière, analyste en recherche criminelle, délinquance liée aux nouvelles technologies, NRBC, référent Sûreté, auditeur Sûreté de la gendarmerie des transports aériens, etc.

À l'heure où les services judiciaires peinent à recruter, à l'heure où ces services sont désertés, les gendarmes ne peuvent pas être les seuls à se soucier de l'avenir de l'investigation spécialisée.

Pour Alternative Police, attribuer une prime "haute Technicité" aux policiers du corps d'encadrement et d'application, à l'instar des sous-officiers de la gendarmerie, serait un premier signal fort pour lutter contre la désertification des services judiciaires !

**Même Ministère !
Mêmes services !
Mêmes missions !
A quand la Parité ?**

ALTERNATIVE Police CFDT a d'ores et déjà saisi le Ministre de l'Intérieur